

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant STEPHANIE DUGUAY	Numéro de permis 2012465	Date d'inspection Le 01 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Chez Steph		Numéro de téléphone (506) 727-0965	
Adresse 267 rue Paquet Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection

Discussion avec l'exploitante concernant le renouvellement qui doit être retourné le plus rapidement possible.
Formation: Discussion sur le 10h de formation obligatoire annuelle, maintenant la mentore en assurance de la qualité va vérifier aux surveillances donc ajouter les certificats au dossier du personnel afin d'assurer le suivi.
Discussion à propos du dossier du développement social qui doit être vérifié aux 5 ans.

Lors de mon suivi les enfants sont en jeux libres, par la suite lavage de bain et ils ont pris leur collation avant d'aller jouer à l'extérieur.

La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB.
Permis recommandé.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

01 septembre 2022

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date